



RÉPUBLIQUE DU CONGO



UNION EUROPÉENNE

CARTOGRAPHIE DES ACTEURS NON ETATIQUES ACTIFS EN RÉPUBLIQUE DU CONGO

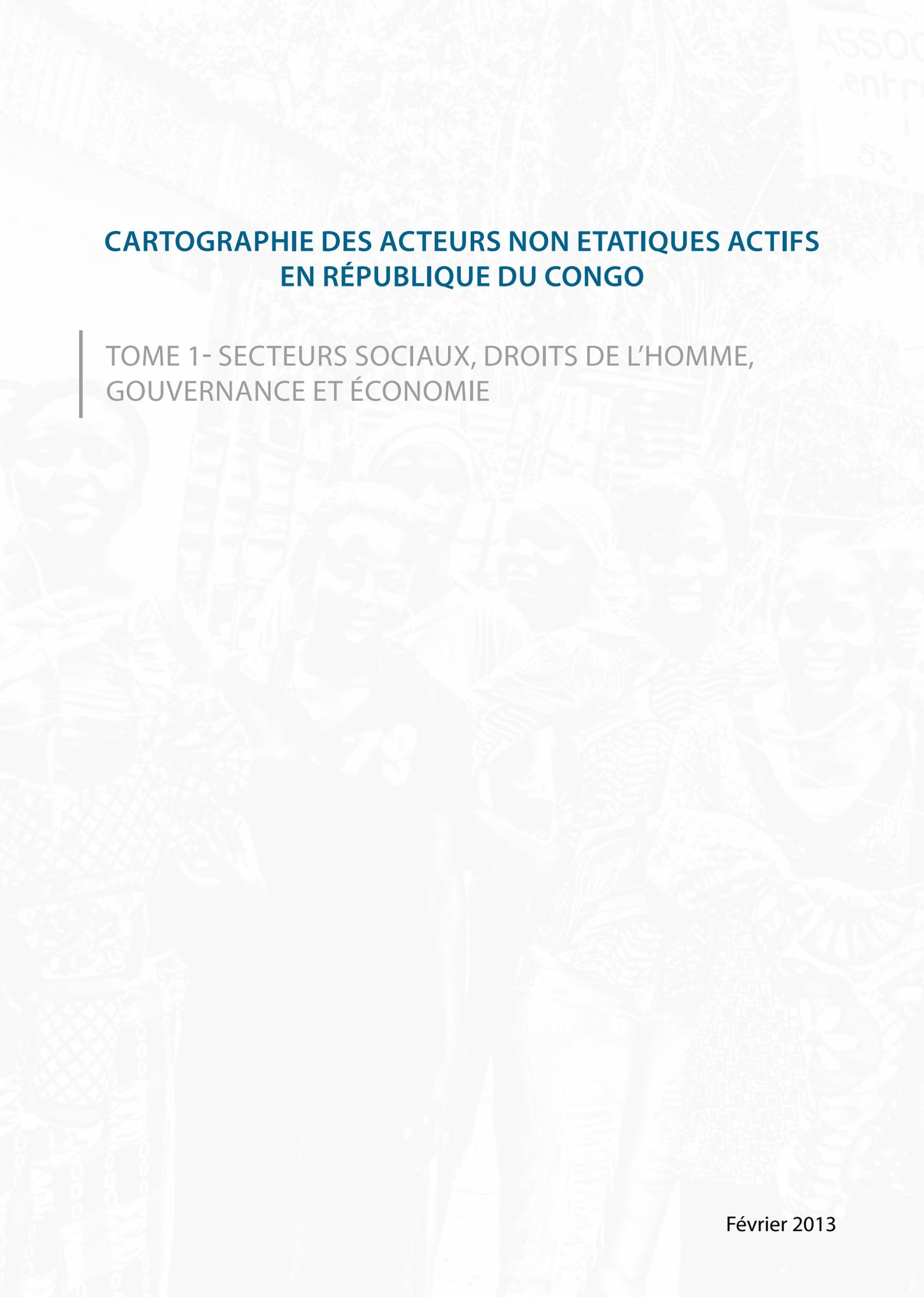
TOME 1 - SECTEURS SOCIAUX, DROITS DE L'HOMME,
GOUVERNANCE ET ÉCONOMIE



Février 2013

Auteur et date de réalisation : Charlotte GAUDION, Assistante Technique à la DUE, 2012-2013.
Relecture et supervision de la mise en page : Fanny DERRIEN, Assistante Technique à la DUE.

Cette publication a été produite avec l'assistance de l'Union Européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du consultant et ne reflète en aucune façon les opinions de l'Union Européenne.



CARTOGRAPHIE DES ACTEURS NON ETATIQUES ACTIFS EN RÉPUBLIQUE DU CONGO

TOME 1- SECTEURS SOCIAUX, DROITS DE L'HOMME,
GOUVERNANCE ET ÉCONOMIE

Février 2013

SOMMAIRE DE LA CARTOGRAPHIE

| | |
|--|-----------|
| Liste des abréviations | 6 |
| Remerciements | 7 |
| Résumé exécutif | 8 |
| Introduction | 12 |
| 1. Résultats attendus | 13 |
| 2. Méthodologie employée | 14 |
| a) Analyse différenciée de la société civile congolaise | 14 |
| b) Identification et recensement des structures actives | 16 |
| c) Sélection des ANE analysés | 16 |
| d) Axes de réflexion et d'analyse | 16 |
| ère partie : Etat des lieux de la société civile congolaise | 19 |
| 1) Trajectoires historiques des ANE congolais | 19 |
| 2) Répartition sectorielle des ANE recensés | 20 |
| 3) Structuration des ANE recensés | 22 |
| a) Identification de base des structures | 22 |
| b) Pertinence de la mission et cohérence de l'action des ANE analysés | 22 |
| c) Accès des ANE aux financements publics | 23 |
| d) Dynamiques institutionnelles et gestion démocratique des structures | 23 |
| e) Poids relatif des ANE analysés | 26 |

| | |
|---|-----------|
| 2ème partie : L'influence des ANE dans les politiques publiques | 32 |
| 1) L'absence de cadre formel de concertation entre la société civile et les pouvoirs publics | 32 |
| 2) Des partenariats privilégiés incompatibles avec les exigences de concertation | 34 |
| 3) Des approches de dialogue différentes selon les secteurs d'activités | 36 |
| 4) Indépendance de la société civile et suivi de la mise en œuvre des politiques publiques | 37 |
| a) L'existence prégnante de GONGO qui freine l'action de la société civile | 37 |
| b) Une société civile qui peine à assumer son rôle dans le suivi des politiques publiques | 38 |
| Recommandations pour une meilleure participation des ANE dans le débat public | 40 |
| Annexes | 43 |

LISTE DES ABRÉVIATIONS

| | |
|----------------|---|
| ACP | Afrique, Caraïbes, Pacifique |
| ADHUC | Association des Droits de l'Homme et de l'Univers Carcéral |
| AFD | Agence Française de Développement |
| ANE | Acteurs Non Etatiques |
| AG | Assemblée Générale |
| AL | Autorités Locales |
| APV | Accord de Partenariat Volontaire |
| ASADHO | Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme |
| AT | Assistant Technique |
| BM | Banque Mondiale |
| CA | Conseil d'Administration |
| CCOD | Conseil de Concertation des ONG de Développement |
| CEMAC | Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale |
| CNDH | Commission Nationale des Droits de l'Homme |
| CNLS | Comité National de Lutte contre le Sida |
| DUE | Délégation de l'Union Européenne |
| FED | Fonds Européen de Développement |
| GONGO | Government Organized Non-Governmental Organization |
| GRET | Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques |
| MA-SAHS | Ministère des Affaires Sociales, de l'Action Humanitaire, et de la Solidarité |
| MDA | Médecins d'Afrique |
| MICAB | Microprojets Communaux et Associatifs à Brazzaville |
| MJDH | Ministère de la Justice et des Droits de Humains |

| | |
|------------------|---|
| NTIC | Nouvelles Technologies d'Information et de Communication |
| OBC | Organisation à Base Communautaire |
| OCDH | Observatoire Congolais des Droits de l'Homme |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| OSC | Organisation de la Société Civile |
| PADOR | Potential Applicant Data On-line Registration |
| PAREDA | Projet d'Actions pour le Renforcement de l'État de Droit et des Associations |
| PCPA | Programme Concerté Pluri Acteurs |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PP | Pouvoirs Publics |
| PRIO CCOD | Projet de Renforcement des capacités Institutionnelles et Opérationnelles du CCOD |
| PTF | Partenaires Techniques et Financiers |
| PVVIH | Personnes Vivant avec le Virus de l'Immunodéficience Humaine |
| REIPER | Réseau d'Intervenants sur le Phénomène des Enfants en Rupture |
| SC | Société civile |
| SG | Secrétaire Général |
| SWOT | Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats |
| TdR | Termes de Référence |
| UE | Union Européenne |

REMERCIEMENTS

Au nom de la Délégation de l'Union Européenne en République du Congo, je tiens à remercier chaleureusement les différents acteurs qui ont contribué à la réalisation du tome 1 de cette cartographie des Acteurs Non Etatiques en République du Congo.

Il s'agit en tout premier lieu des cinquante et un Acteurs Non Etatiques, qui ont accepté de communiquer, en toute transparence, des données sur leurs structures et qui se sont prêtés au jeu de l'analyse. Sans leur participation, cette cartographie n'aurait pas pu être réalisée.

Je remercie également les différents partenaires techniques et financiers – Ambassades, Nations Unies, ONG, plateformes - qui ont contribué, par le partage d'informations, à l'élaboration de la base de données.

Cette cartographie contribuera à améliorer notre connaissance des Acteurs Non Etatiques, d'une part afin de mieux les intégrer dans la coopération entre l'Union Européenne et la République du Congo, et d'autre part pour mieux appréhender leur potentiel de dialogue avec les pouvoirs publics.

Cette initiative confirme la volonté de l'Union Européenne de privilégier le dialogue politique avec les Acteurs Non Etatiques et de contribuer au renforcement de leur capacité.

J'espère, par conséquent, que cet exercice, qui n'est pas encore achevé puisqu'un deuxième tome est déjà programmé, puisse alimenter la réflexion des acteurs, de l'Etat et des partenaires techniques et financiers.

Enfin, je forme le vœu que la société civile et les pouvoirs publics parviennent à établir un cadre formel de concertation, en particulier à travers la révision de la loi de 1901, qui ne répond plus du tout à l'évolution socio politique du pays.

D'ici là, l'Union Européenne poursuivra son engagement et son plaidoyer pour que les Acteurs Non Etatiques puissent remplir au mieux leur rôle d'interlocuteurs et de partenaires au développement de la République du Congo.

Marcel VAN OPSTAL
Ambassadeur, Chef de Délégation de l'Union
Européenne en République du Congo

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'objectif de cette cartographie est d'améliorer la coopération entre l'UE et la République du Congo via une meilleure connaissance des ANE, acteurs potentiels du développement (art.8 Accord de Cotonou). Le premier tome de la cartographie cible plus particulièrement les organisations de la société civile intervenant dans le domaine des droits de l'homme et de la gouvernance, de l'économie et des secteurs sociaux (la réalisation d'un second tome prenant en compte les organisations intervenant dans le domaine de l'agriculture, de l'environnement et des infrastructures est déjà prévue).

Compte tenu des limites de temps impartis, cette cartographie s'appuie sur les documents existants au niveau de la DUE et de ses partenaires. Mais nous avons également opté pour une étude fine via une analyse différenciée des OSC et l'examen plus approfondi d'un échantillon représentatif de 51 ANE.

La première partie de l'étude dresse un état des lieux de la société civile en République du Congo. Les études existantes font état d'une société civile jeune, qui peut être représentée sous la forme d'une pyramide :

- au sommet, quelques dizaines d'ONG expérimentées et fiables - les interlocuteurs de la plupart des bailleurs de fonds,
- au centre de la pyramide, plusieurs centaines d'associations, dont une faible partie est en mesure de concevoir et de gérer des projets, en particulier ceux financés par des bailleurs internationaux,
- la base de la pyramide est composée d'une myriade de petites associations et organisations de base, aux contours juridiques mal définis, avec peu de membres, faiblement outillées pour concevoir des projets, élaborer des budgets et superviser la mise en œuvre d'opérations.

Mise à part la tête de cette pyramide, très peu d'associations sont en mesure de participer au débat public, généralement du fait du manque de formation mais aussi à cause de difficultés pour accéder à l'information sur les échéances et les enjeux des grandes discussions politiques.

La cartographie réalisée permet d'affiner cette analyse en dressant la trajectoire et le profil type des ANE composant l'échantillon étudié :

- Le développement de la société civile au Congo s'est fait par à coup, en fonction du contexte social et politique, et de l'évolution du cadre législatif.
- Les ANE agissent en majorité dans le domaine des droits de l'homme et de la gouvernance.
- Malgré l'existence de comportements opportunistes, les ANE présentent une certaine cohérence et organisation en interne. L'équité des genres et la mobilisation financière des adhérents restent problématiques.
- Les ANE parviennent à capter des financements publics, provenant principale-

ment de la coopération bilatérale, d'autant plus s'ils disposent de l'appui de partenaires internationaux...

- Mais ils ont une capacité d'action limitée, avec des équipes salariées réduites et une couverture géographique à l'intérieur du pays faible.

Ce profil type fait donc état d'un certain potentiel des ANE en interne, mais aussi de capacités d'actions et d'influences qui restent limitées faute de moyens humains et financiers et d'un appui des pouvoirs publics. Ces besoins de la société civile sont d'autant plus forts que l'échantillon sur lequel est basée cette analyse correspond à la tranche intermédiaire de la société civile, soit des organisations déjà assez avancées.

La deuxième partie de la cartographie traite de l'influence des ANE dans le paysage politique congolais. A l'heure actuelle, il n'existe pas de cadre formel de concertation entre société civile et pouvoirs publics en République du Congo. Cette situation est due en grande partie à des contraintes existantes sur le plan législatif.

En effet, si le Congo a bien transposé en 1991 le texte législatif français de 1901 dans son droit national, l'un de ses décrets d'application, qui prévoit d'accorder à certaines associations le statut d'utilité publique, n'est pas appliqué. Il n'existe donc pas de statut qui permettrait d'institutionnaliser le soutien de l'Etat aux associations. Cette situation a plusieurs conséquences négatives:

- **Les ANE n'ont pas d'interlocuteur désigné du côté des pouvoirs publics.** Ils sont souvent en contact avec plusieurs ministères, dont aucun n'a le leadership en ce qui concerne les relations avec les ANE. Face à des sujets d'intérêt commun qui exigent d'être traités en urgence, la coordination entre les ministères est parfois difficile.

Plus généralement, chaque ministère a développé sa propre approche pour collaborer avec les ANE. Dans ce contexte, la demande de subvention auprès d'un ministère a été qualifiée par les ANE interrogés de « longue et fastidieuse », et dépendant souvent des relations personnelles qu'elles peuvent entretenir avec tel ou tel fonctionnaire.

- **Le niveau d'écoute entre les pouvoirs publics et les ANE varie en fonction du degré de structuration, de la notoriété et du secteur d'intervention de ces dernières.** Ce sont les associations les plus importantes qui sont consultées par les pouvoirs publics, et non l'ensemble ou la majorité des structures. Par ailleurs, il a été mis en exergue lors de la réalisation de la cartographie différents niveaux d'avancement du partenariat entre ANE et pouvoirs publics en fonction des secteurs.

Si les activités des ANE dans le domaine social, et dans une moindre mesure dans celui de l'économie, semblent être reconnues par leurs administrations de référence, la marge de manœuvre des ANE actifs dans les secteurs de la gouvernance et de la protection des droits de l'Homme reste beaucoup plus ténue. Or c'est ce secteur d'intervention qui regroupe la majorité des ANE d'après l'échantillon analysé.

Dans tous les cas, ces situations de « partenariats privilégiés » ne sont pas compatibles

avec les exigences de concertation et de représentativité. En effet, ces organisations « ténors » ne sont pas des structures faitières, légitimes pour représenter les ANE et défendre des positions communes, définies ensemble.

Par ailleurs, les réseaux et coordinations existants présentent des limites qui les empêchent d'être, à l'heure actuelle, les interlocuteurs des pouvoirs publics. Il s'agit souvent d'organisations sectorielles dont le nombre de membres est faible (et dont la volonté de ne travailler qu'avec un nombre limité de structures est assumée).

De plus, plusieurs organisations identifiées dans le cadre de l'étude n'effectuent qu'une partie des tâches dévolues à un réseau. Si elles participent bien à la facilitation des échanges en assistant à des réunions avec des partenaires extérieurs, elles sont en revanche peu actives en ce qui concerne l'animation et le renforcement du réseau, à travers, par exemple, la conception et la mise en œuvre de projets communs. La capacité de ces structures à porter un message unifié et à représenter un nombre significatif de structures n'est donc pas acquise.

Au-delà de ces difficultés structurelles, cette situation peut jusqu'à un certain point être entretenue par l'existence d'une société civile parallèle. En effet, les OSC doivent faire face au Congo à un épineux problème de légitimité dû à la forte présence d'ONG très politisées, surnommée « GONGO » (Government Organized Non-Governmental Organization).

Ce type de structures est présent dans les enceintes de prises de décision et dans les réunions de concertation politique, notamment dans le domaine de la gouvernance et des droits de l'homme. La substitution d'authentiques ANE par des GONGO rend souvent inaudible les positions défendues par la société civile dans le cadre du dialogue avec les pouvoirs publics.

Des recommandations pour améliorer la participation des ANE au débat public clôturent cette cartographie. Pour faire émerger des enceintes de dialogue et de débat entre la société civile et les pouvoirs publics, afin de garantir une meilleure prise en compte des propositions des ANE dans le choix et le suivi des politiques publiques, deux recommandations peuvent être formulées:

- **La création d'un cadre flexible de concertation formelle entre OSC et pouvoirs publics.**

La démarche entreprise fin 2012 par le Ministère des affaires sociales (de révision de la loi de 1901) devrait être encouragée, en particulier en ce qui concerne la mise en place d'une procédure d'agrément des associations par les ministères techniques. La reconnaissance d'un tel agrément, assorti d'avantages en termes fiscaux et d'un accès facilité à un interlocuteur au sein des ministères, permettrait déjà de fluidifier et d'intensifier les rapports entre les pouvoirs publics et la société civile congolaise.

Il serait intéressant à terme d'approfondir cette procédure d'agrément, via la définition, dans un texte réglementaire, de règles claires, transparentes et harmonisées pour l'attribution de subventions par les ministères techniques.

En l'état actuel des choses, il paraît prioritaire d'appuyer les échanges entre OSC et ministères de référence sur des sujets techniques et dans un cadre transparent et équitable, afin de créer une relation de confiance mutuelle qui pourrait à terme déboucher sur la création d'espaces de concertation flexible, plutôt que de demander à la société civile congolaise de s'entretenir avec le pouvoir central.

- **Le soutien de l'émergence de véritables structures capables et légitimes pour intervenir dans le débat public.**

Compte tenu du fait qu'il n'existe pas en République du Congo de structure faitière, la meilleure solution serait de renforcer les réseaux existants. La Délégation de l'UE a déjà soutenu un projet de ce type en République du Congo en appuyant la restructuration du Conseil de Concertation des ONG de Développement (CCOD). Cet appui a permis de constater que le rôle même d'un réseau, notamment les activités qu'il doit mener en interne, ne suscite pas encore l'adhésion de tous.

Le cheminement pour favoriser l'émergence de véritables espaces de concertation entre société civile et pouvoirs publics serait donc: (i) l'intégration par les ANE de l'intérêt du « travail collectif », afin de pouvoir apporter un appui effectif au renforcement des coordinations déjà existantes ; et (ii) l'ouverture de ces organisations à de nouveaux membres afin de renforcer leur représentativité.

L'existence de coordinations et réseaux dans un cadre légal a minima, mais qui garantirait l'équité et la transparence des échanges, pourrait donner lieu à l'émergence d'organisations représentatives, capables de participer au débat public.

INTRODUCTION

Indépendante depuis 1960, la République du Congo a connu entre les années 1963 et 1992 un régime d'inspiration marxiste-léniniste organisé autour du monopartisme. Avec la Conférence Nationale Souveraine, qui débute en 1991, le pays s'engage dans un processus de démocratisation qui aboutit à l'adoption de la Constitution de 1992.

Le régime est cependant mis à rude épreuve par les trois guerres civiles qui émaillent la décennie 1990. En plus des conséquences humaines, ces conflits se traduisent par la destruction de la majeure partie des infrastructures socio-économiques du pays.

Aujourd'hui, le pays peine encore à se relever sur le plan social, malgré une croissance économique à deux chiffres, garantie notamment par la rente pétrolière. Plusieurs programmes de reconstruction ont aussi été lancés sur fonds nationaux, et grâce à l'octroi de prêts internationaux, mais il est encore trop tôt pour mesurer leurs impacts. Malgré tout, la République du Congo a su maintenir ses avancées démocratiques avec l'adoption, par référendum populaire, d'une nouvelle Constitution en 2002.

La contribution des Acteurs Non Etatiques (ANE) au développement politique, social et économique du pays est indéniable. Ceux-ci sont à la fois impliqués dans la réhabilitation des infrastructures et engagés dans la consolidation du processus de paix et le renforcement de l'Etat de Droit.

Leurs actions sont suivies de près par les observateurs nationaux et internationaux, dans un pays qui, malgré les perspectives économiques encourageantes (le Congo s'est hissé au rang des pays à revenu intermédiaire) reste 137ème sur 182 dans le classement mondial de l'indice de développement humain en 2011. Par ailleurs, le contexte congolais, caractérisé par des insuffisances en matière de gouvernance, favorise peu l'émergence d'une société civile forte et capable de jouer un rôle de plaidoyer auprès des pouvoirs publics.

1. Résultats attendus de la cartographie

Ce travail de cartographie des ANE a pour objectif de contribuer à rendre la plus pertinente possible la coopération entre la Délégation de l'UE et la République du Congo, en adéquation avec l'article 8 de l'accord de Cotonou qui prévoit l'ouverture du dialogue politique aux Acteurs Non Etatiques (ANE). Cette ouverture suppose donc de la part de la DUE une connaissance approfondie des ANE congolais.

A cet effet, cette cartographie cherche à caractériser au mieux ces acteurs afin de mettre en œuvre une stratégie de renforcement de capacités efficace (**partie I**). Elle a aussi pour but d'analyser le rôle et la position des ANE dans le paysage social, insti-

tutionnel et politique congolais pour mieux prendre en compte les dynamiques relationnelles qui nourrissent les processus de développement (**partie II**).

Il convient cependant de souligner que **son champ d'analyse ne concerne pas toutes les catégories d'ANE présents en République du Congo.**

Pour rappel, l'article 6 de l'Accord de Cotonou inclut dans la catégorie des ANE :

- le secteur privé ;
- les partenaires économiques et sociaux, y compris les organisations syndicales ;
- la société civile dans toute sa diversité, selon les caractéristiques de chaque pays.

Or, si les recherches réalisées ont permis d'identifier un certain nombre de syndicats, peu d'organisations du secteur privé ont été recensées. De fait, le terme « ANE » employée dans ce document se rapportera beaucoup plus à la société civile, dont les caractéristiques seront détaillées ultérieurement.

De plus, **cette cartographie cible les OSC qui agissent dans les domaines des Droits de l'Homme, de la gouvernance, des secteurs sociaux, et de l'économie.** Un second tome viendra compléter cette étude afin de traiter des organisations actives dans les secteurs du développement rural, des infrastructures, et de l'environnement.

Il n'en demeure pas moins que **cette cartographie participera à identifier, élaborer, et opérationnaliser des stratégies de coopération plus cohérentes avec les ANE.** Ce sera en particulier le cas pour l'instrument de coopération au développement « Acteurs non étatiques et autorités locales dans le développement » (dans le cadre duquel cette cartographie est financée). Cette cartographie facilitera aussi la préparation du 11^{ème} FED dont la planification concerne la période de 2014 à 2020.

Par conséquent, plusieurs outils ont été produits dans le cadre de ce travail de cartographie :

- une base de données recensant environ 350 structures actives au Congo dans les secteurs sociaux, des droits de l'Homme, de la gouvernance et de l'économie.
- un rapport analysant en détail 51 structures au moyen de la méthode SWOT. Cette annexe de la cartographie est un document interne à la Délégation.
- la présente cartographie des ANE congolais actifs dans les secteurs sociaux, les droits de l'Homme, la gouvernance et l'économie, et orientée principalement sur la composante « société civile ».
- une carte interactive des projets financés par la Délégation de l'Union Européenne au Congo (cf. <http://brazza-europa.eu/>).

*Article 6 de
l'Accord de
Cotonou*

2. Méthodologie employée

a) Analyse différenciée de la société civile congolaise

Un certain nombre d'études sur la société civile et les ANE congolais existent déjà¹. Ces travaux font le constat d'**une société civile congolaise jeune, qui peut aujourd'hui être représentée sous la forme d'une pyramide.**

Au sommet, **quelques dizaine d'ONG expérimentées et fiables** - les interlocuteurs de la plupart des bailleurs de fonds et des ONG internationales - ce qui a notamment pour effet de créer parfois une situation de rente peu compatible avec les principes d'efficacité de l'aide.

Au centre de la pyramide, **plusieurs centaines d'associations, dont une faible partie est en mesure de concevoir et de gérer des projets, en particulier financés par des bailleurs internationaux.** Ces structures mettent souvent en œuvre des projets plus modestes, grâce aux revenus de leurs activités, aux dons privés, ou encore au soutien de l'Eglise.

Enfin, la base de la pyramide est composée d'**une myriade de petites associations et organisations de base, aux contours juridiques mal définis et avec peu de membres.** Elles sont rarement capables de concevoir des projets, d'élaborer des budgets et de superviser la mise en œuvre d'opérations.

Mise à part la tête de cette pyramide, très peu d'associations sont en mesure de participer au débat public, généralement du fait d'un manque de formation, mais aussi à cause de difficultés pour accéder à l'information sur les échéances et les enjeux des grandes discussions politiques.

De plus, il existe aujourd'hui au Congo assez peu de plateformes ou de réseaux bien structurés, et lorsqu'ils existent ces réseaux ont seulement une vingtaine de membres. Ce manque de collaboration entre structures freine aussi l'avancée du dialogue entre les ANE et les pouvoirs publics.

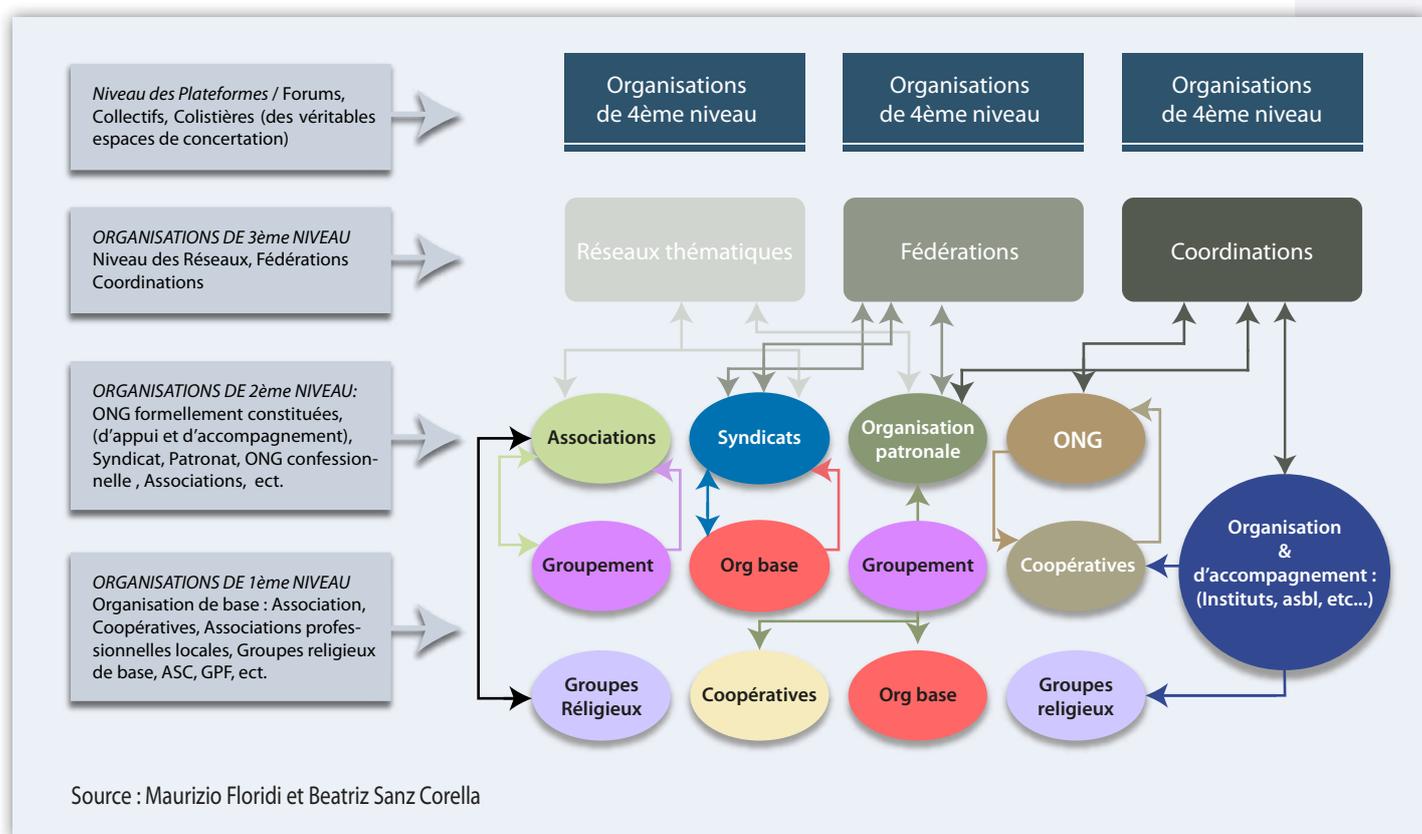
Ce tableau de la société civile congolaise permettra de procéder à une analyse différenciée des acteurs, c'est à dire à une analyse plus fine, considérant de manière spécifique les différents acteurs analysés. De cette manière, une organisation formellement constituée ne sera pas mise en concurrence avec un réseau ou une organisation de base.

En effet, même si ces trois structures peuvent intervenir dans le même domaine, leur rôle, leur mission et leurs compétences ne peuvent être appréhendés de la même manière.

¹ Il est possible de citer en exemple la « Cartographie des ANE actifs dans les domaines de la Justice et des Droits Humains en République du Congo » réalisée dans le cadre du PAED, Emmanuel BAYENI avril 2009 ; le document « Identification des OSC dans le processus du programme Dialogue citoyen » réalisé dans le cadre du Programme Dialogue Citoyen, réalisé par Patrice Brice MACKIZA et Lilian Laurin BAROS avec le concours de Daniel NEU et Reiyé GANDZOUNOU, 2007, actualisé en 2010 par Reiyé GANDZOUNOU ; ou encore l'étude « Les ONG nationales de développement à Brazzaville » Céline LEROUX, parue dans la revue Coopérer aujourd'hui n°51 du GRET, décembre 2006.

En conséquence, il est possible de transposer la pyramide de la société civile congolaise sur le schéma ci-dessous².

- La base de la pyramide est représentée dans la figure par les organisations de « premier niveau ».
- La partie intermédiaire de la pyramide correspond à celles du « second niveau ». Il inclut aussi les structures « ténors », identifiées dans chaque secteur d'intervention, et qui constituent normalement le haut de la pyramide congolaise.
- Peu d'organisations de « troisième niveau » ont été identifiées dans le cadre de cette cartographie.
- **Aucune structure s'apparentant au « quatrième niveau » n'a été identifiée au Congo.**



² « Etude de capitalisation des programmes d'appui au renforcement des capacités des acteurs non étatiques sous le 9ème FED » rédigée par Maurizio Floridi et Beatriz Sanz Corella avec l'appui de Stephano Verdecchia, Mars 2009.

b) Identification et recensement des structures actives dans les domaines de la gouvernance, des secteurs sociaux et de l'économie

Au vu du temps imparti, il n'a pas été possible d'adopter une approche « bottom up » pour la réalisation de cette cartographie. L'identification des ANE actifs dans les domaines de la gouvernance, des droits de l'Homme, des secteurs sociaux, et de l'économie s'est faite sur la base des différents travaux existants en la matière au sein de la DUE et chez différents autres partenaires ayant des programmes d'accompagnement de la société civile. Cette liste de structures n'est évidemment pas exhaustive, mais constitue un premier vivier d'ANE, à enrichir progressivement.

De plus, d'un point de vue temporel, il n'a pas été jugé nécessaire de remonter jusqu'aux prémices de la coopération entre l'UE et les ANE congolais. En effet, une cartographie constitue une vision panoramique des structures et réseaux existants à un instant précis. Dans la mesure où le programme ANE-AL, instrument phare de la coopération entre l'UE et les ANE, a été lancé **en 2007, les ANE ont été répertoriés à partir de cette date.**

Ce premier travail de recensement a permis d'établir une base de données électronique comprenant plus de 350 structures actives au Congo dans les secteurs sociaux, des droits de l'Homme, de la gouvernance et de l'économie.

c) Sélection des ANE analysés

Une sélection des ANE à analyser a été opérée parmi les structures recensées, en tenant compte d'un certain nombre de critères. Le choix des structures devait permettre de constituer **un échantillon d'ANE réellement actifs dans chaque secteur ciblé et représentatif de leur répartition géographique sur le territoire congolais.**

Cet aspect présente un intérêt indéniable pour la Délégation dans la mesure où la plupart des projets financés jusqu'alors sur le Budget des Communautés ont été mis en œuvre dans les deux grandes communes urbaines du pays et leurs environs, à savoir Pointe Noire et Brazzaville, où plus de 70% de la population du pays se concentre (cf. annexe 1).

Le choix des structures a aussi tenu compte **des différents degrés de professionnalisation des ANE par secteur d'activité.** Il a ainsi été décidé d'analyser aussi bien des organisations de base, des organisations intermédiaires, et des organisations de troisième niveau.

Sur les 350 structures recensées, 70 ANE répondaient à l'ensemble de ces critères et ont reçu un premier questionnaire d'analyse (cf. annexe 2). 51 ont renseigné et renvoyé le questionnaire. En fonction de l'exhaustivité des réponses apportées, une entrevue complémentaire a été réalisée pour compléter l'analyse.

d) Axes de réflexion et d'analyse

Afin que cette cartographie contribue effectivement à la réflexion sur la place des ANE dans le paysage économique, politique et social congolais, deux grands axes d'analyse ont été adoptés. Ils avaient pour but de :

- **Dresser un état des lieux de la société civile congolaise dans ses composantes droits de l'Homme, gouvernance, secteurs sociaux, et économie.**

A cet effet, il a d'abord été établi une chronologie du développement de la société civile congolaise. Une répartition sectorielle des ANE a ensuite été réalisée. Puis, le niveau de reconnaissance, de formalisation et de cohérence des organisations ont permis de caractériser la dynamique interne des structures. Enfin, la couverture géographique, le nombre de salariés et le budget annuel des structures a permis d'analyser leurs capacités d'intervention en tant qu'acteur du développement.

- **Etudier l'influence des ANE dans le paysage politique congolais, notamment dans le choix et le suivi des politiques publiques.**

La seconde partie de la cartographie tend à analyser le rôle joué par les ANE dans le paysage politique, et l'influence dont ils disposent dans le cadre de l'élaboration et du suivi des politiques publiques. Il s'agit aussi de comprendre la vision qu'ont les pouvoirs publics de ces acteurs et la manière dont ils sont inclus ou pas dans le débat public.

Pour conclure, deux recommandations ont été émises, sur la base des fenêtres d'opportunités et des enjeux existants, afin d'enclencher des démarches collaboratives.

 **EDUQUONS *et* REEDUQUONS**
NOS ENFANTS
HANDICAPES
LEUR INTEGRATION DANS LA S

Union Européenne



lère partie- Etat des lieux de la société civile congolaise

Dans la première partie de cette cartographie, il s'agit de dresser un état des lieux de la société civile congolaise dans les secteurs ciblés. A cet effet, les trajectoires historiques de l'avènement de cette société civile seront décrites. Puis, la répartition des ANE par secteur d'activités sera présentée. Enfin, la structuration de ces organisations sera étudiée.

1. Trajectoires historiques des ANE congolais

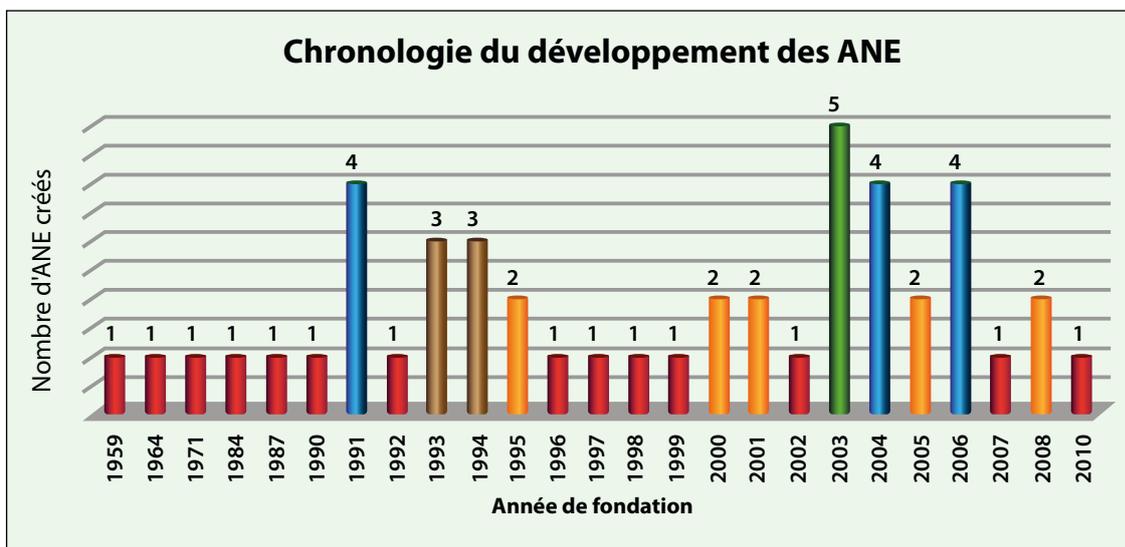
Assez rapidement après son indépendance, la République du Congo a connu un régime de parti unique d'inspiration marxiste-léniniste (1963-1992), au sein duquel la liberté d'association n'était pas reconnue en tant que telle.

La possibilité de créer des structures non étatiques existait, mais elle était encadrée par des conditions strictes, souvent liées au politique. Cette situation a amené un certain nombre d'associations de l'époque à se déclarer comme des organisations professionnelles ou «de masse», les seules types de structures alors effectivement tolérées.

Ce fut le cas, par exemple, de l'URFC (Union Révolutionnaire des Femmes du Congo), l'UJSC (Union de la Jeunesse Socialiste Congolaise), ou l'UNEAC (Union Nationale des Ecrivains et Artistes du Congo).

Il faut attendre la Conférence Nationale Souveraine, qui commence en février 1991, pour voir reconnue la liberté d'association, à travers l'intégration dans le Droit congolais de la loi française de 1901.

La présente cartographie a cherché à retracer la chronologie de la création de l'échantillon d'ANE étudié dans le chronogramme ci-dessous.



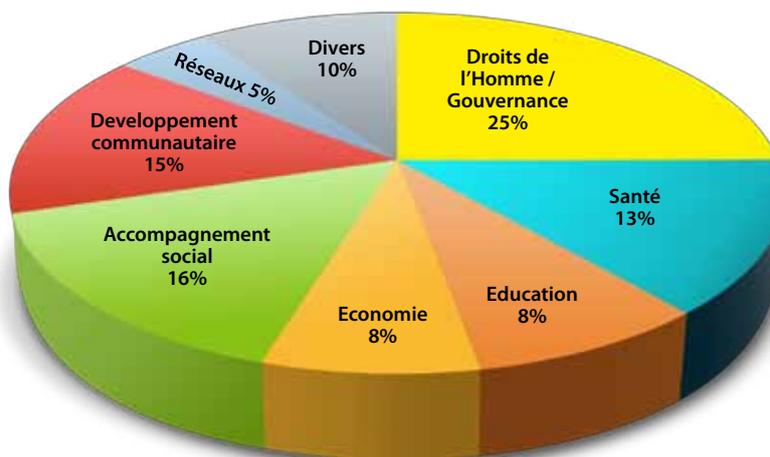
A partir de ce chronogramme, il est possible d'identifier trois temps forts.

- **En 1991, il y a un pic dans la création d'associations en raison d'une évolution du contexte législatif national favorable aux associations.** De plus, le fait que la Conférence Nationale ait réparti les participants aux travaux par quotas (par partis politiques, par associations, etc...) a aussi pu inciter à la création d'associations³. Un certain nombre de structures ont ensuite été fondées, dans le prolongement de cet essor démocratique.
- A partir de 1993-1994, le pays connaît une situation instable marquée par des troubles socio-politiques préoccupants qui génèrent de nombreuses violations des Droits de l'Homme et une grave dégradation des conditions de vie des populations. **C'est afin de répondre à ces nouveaux besoins que se crée un certain nombre de structures.** Il y a parmi elles des associations comme l'Observatoire Congolais de Droits de l'Homme (OCDH), le Centre de Ressources pour la Presse, l'Association pour les Droits de l'Homme et l'Univers Carcéral (ADHUC), ou encore Médecins d'Afrique.
- **Les années 2003 - 2004 voient l'émergence de nouvelles organisations qui vont s'investir dans la sortie de crise et la reconstruction du pays.** Il faut citer notamment : le Réseau des Intervenants sur le Phénomène des Enfants en Rupture avec les Parents (REIPER), le Club Jeunesse Infrastructure et Développement, ou l'association Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH).

2. Répartition sectorielle des ANE recensés

Au vu de la méthodologie employée et détaillée en introduction, il est intéressant de faire quelques observations qui, si elles ne se basent que sur la situation des ANE analysés, peuvent cependant donner un aperçu plus général de la répartition sectorielle des structures au sein de la société civile congolaise. La présente cartographie s'est ainsi attachée à déterminer les activités principales des ANE recensés dans les secteurs ciblés.

Répartition sectorielle des ANE recensés



Sur les 353 structures répertoriées, il est intéressant de remarquer qu'un quart (93 structures au total) a comme secteur d'activité principal la promotion des Droits de l'Homme et de la bonne gouvernance. Ces deux notions ont été considérées dans la présente cartographie dans leur sens le plus large, allant de la promotion des droits des populations autochtones aux associations de défense des médias. La prédominance du nombre d'ANE travaillant dans les domaines de la bonne gouvernance et de la défense des Droits reflète bien la nature des préoccupations de la société civile congolaise.

1/4 des structures répertoriées interviennent dans la promotion des droits de l'homme et de la gouvernance

Sont représentés ensuite les ANE dont la thématique principale est la promotion de la santé à raison de 49 structures, soit 14% du nombre total d'ANE répertoriés. La santé reste ainsi un domaine dans lequel un tissu associatif existe de manière assez significative.

Dans le même ordre d'idée, les ANE dont l'activité principale est l'accompagnement social (57 structures au total) représentent 13% des organisations répertoriées. L'accompagnement social se définit par la prise en charge au moyen d'une aide ponctuelle et limitée d'une difficulté socialement identifiée et reconnue. Dans le cas des ANE identifiés, il est possible de citer en exemple : l'accompagnement du handicap, les mères célibataires en situation difficile, l'enfance en rupture, etc...

La part des ANE actifs dans le domaine de la santé, de l'accompagnement social et de l'éducation représente 35% du total des ANE étudiés. **La fourniture des services sociaux de base est un secteur important, égal à plus d'un tiers des activités des ANE congolais recensés.**

La part d'ANE investit dans le développement communautaire n'est pas non plus négligeable. Elle représente 15% des ANE répertoriés. Ces structures sont des organismes pouvant représenter les intérêts d'un village ou d'une commune et qui, afin de répondre aux besoins du territoire sur lequel ils sont implantés, développent une approche intégrée et multi sectorielle. Elles sont généralement actives à la fois dans les secteurs sociaux, mais aussi via des projets d'infrastructure ou d'assainissement. Ces structures sont principalement des organisations de premier niveau.

Les ANE actifs dans le domaine de l'économie pris au sens large, incluant ainsi l'artisanat, la promotion du secteur privé, la formation professionnelle et technique et la microfinance, sont finalement assez peu représentés dans le panel étudié. Seules 28 structures, soit 8% du total des ANE recensés, ont pu être identifiées.

Par ailleurs, la présente cartographie a permis de mettre en évidence l'existence de 18 réseaux et collectifs d'associations, qui correspondent aux organisations de troisième niveau de l'analyse différenciée présentée en introduction. Parmi ces structures, il y a :

- 7 réseaux dont l'activité principale est la promotion de la gouvernance et la défense des Droits de l'Homme,
- 5 organisations multi sectorielles,
- 2 réseaux et un collectif actifs dans le domaine de la santé,

- un réseau travaillant sur l'appui au secteur privé,
- une structure dont la thématique est l'enfance en rupture et une autre l'insertion et l'encadrement des jeunes.

Les ANE classifiés sous la mention «divers» sont des structures d'appui ou de conseils, des associations confessionnelles, des organisations actives dans le domaine de la culture, de la promotion des nouvelles technologies de l'information, ou encore dans l'humanitaire.

3. Structuration des ANE recensés

Le questionnaire présenté aux ANE sélectionnés était divisé en plusieurs parties afin de pouvoir segmenter les sujets d'analyse.

a) Identification de base de la structure

La première partie du questionnaire a concerné des informations de base relatives à l'identification de la structure, et devant notamment servir à établir la base de données. L'analyse de ces données a permis de dresser deux constats.

| | Oui | Non | Non communiqué |
|---|------|------|----------------|
| Possession d'un récépissé officiel d'enregistrement | 90 % | 4 % | 6 % |
| Existence d'un siège pour l'association | 78 % | 22 % | / |

90% des ANE sont en possession d'un récépissé

Premièrement, **la grande majorité (90%) des ANE analysés sont en possession d'un récépissé** délivré par le ministère de l'intérieur, qui reconnaît leur existence officielle.

Deuxièmement, **78% des structures attestent disposer d'un siège** pour lequel elles fournissent une adresse. Ce siège reste souvent une location. Néanmoins, plus des trois quarts des structures interrogées déclarent ainsi disposer d'un local dédié au travail de l'ANE.

b) Pertinence de la mission et cohérence de l'action des ANE analysés

La seconde partie du questionnaire a ensuite voulu tester la cohérence entre :

- les objectifs de l'organisation tels que définis dans ses statuts,
- sa vision stratégique déclarée sur le long terme,
- les domaines d'intervention que la structure a effectivement sur le terrain,
- les activités menées et les résultats déjà atteints par l'ANE grâce aux projets qu'il a mis en œuvre.

Dans la grande majorité des cas étudiés (94%), cette cohérence est marquée. **Les aspirations déclarées par la structure sont dans la droite ligne de ses objectifs statutaires et guident de manière effective les activités menées auprès des populations.**

| | Oui | Non | Non communiqué |
|--|------|-----|----------------|
| Cohérence entre la mission et les activités effectives de la structure | 94 % | 6 % | / |

Certains antagonismes peuvent parfois exister entre aspirations historique, secteurs d'activités délimités sur le terrain et actions effectivement entreprises. **Les inadéquations constatées sont dues à une réorientation brutale des activités de la structure guidée par une recherche opportuniste de financement.** Ce phénomène a été observé dans les domaines de la lutte contre le SIDA ou de la protection de l'environnement, pour lesquels des offres de financement accessibles aux ANE ont été publiées récemment en République du Congo.

Un certain nombre de structures ont des champs d'intervention parfois trop vastes, ce qui a pu entraîner la dilution et l'éparpillement des projets de ces organisations, limitant ainsi leur efficacité.

c) Accès des ANE aux financements publics

L'analyse des réponses au questionnaire a permis de constater que **69% des ANE ont déjà pu recevoir au moins une fois un financement d'un bailleur de fonds public** en tant que demandeur principal.

La question du montant de ce financement n'a pas été choisie comme un critère d'analyse dans la mesure où la présente cartographie se donnait déjà comme objectif de déterminer l'ampleur de l'accès des ANE congolais aux financements publics.

| | Oui | Non | Non communiqué |
|---|------|------|----------------|
| Obtention d'un financement direct par un bailleur de fonds public | 69 % | 31 % | / |

Il est à noter que **ces financements proviennent principalement des coopérations bilatérales** au travers des Ambassades présentes à Brazzaville et à Kinshasa, des agences des Nations Unies sur place ou disposant de programmes de financement à distance, et de l'Union Européenne, qui reste en termes de volume de financement le premier partenaire des ANE en République du Congo.

Ainsi **l'appui de l'Union européenne aux Acteurs non étatiques congolais** représente à l'heure actuelle 14,6 millions d'euros, **soit approximativement 9,8 milliards de FCFA** (cf. la carte interactive des projets financés par la DUE au Congo : <http://brazza-europa.eu/>).

d) Dynamiques institutionnelles et gestion démocratique des structures

Afin d'étudier comment fonctionnent les ANE, un certain nombre de critères relatifs au niveau d'activité interne et à la gouvernance associative ont été établis.

Il s'agit de : l'existence de critères d'adhésion ; la date de la tenue de la dernière assemblée générale ordinaire; le respect de l'équité entre les genres dans la répartition des ressources humaines; et enfin la part des membres de l'ANE à jour dans leur cotisation.

Environ 9,8 milliards de FCFA d'aide aux ANE de l'Union européenne

| | Oui | Non | Non communiqué |
|--|------|------|----------------|
| Existence de critères adhésion pour les nouveaux membres | 90 % | 8 % | 2 % |
| Tenue de la dernière AG après le 1er janvier 2011 | 59 % | 39 % | 2 % |
| Equité entre les genres au sein des ressources humaines | 43 % | 53 % | 4 % |

L'existence généralisée de critères d'adhésion pour les nouveaux membres

Pratiquement l'intégralité des ANE avait déterminé les conditions requises pour adhérer à leur structure. Aucune organisation n'a présenté de critère fantaisiste. Ce premier constat **souligne un certain degré de formalisation dans le fonctionnement interne des ANE.**

Une tenue régulière des assemblées générales ordinaires assez répandue

Même si aucune obligation légale n'existe quant à la fréquence de la tenue des assemblées générales ordinaires d'une association, il est communément admis qu'une réunion annuelle permet un meilleur suivi des activités. La régularité d'une telle rencontre permet ainsi d'approuver la gestion financière passée et à venir de l'organisation et de décider de manière collégiale des orientations politiques que l'association doit adopter.

Le questionnaire d'analyse ayant été diffusé durant l'été 2012, il a été choisi de classer les ANE en deux catégories, d'une part ceux ayant tenu leur dernière assemblée générale ordinaire entre le 1er janvier 2011 et l'été 2012 (c'est à dire depuis moins d'une année et demi), et d'autre part ceux dont la dernière AG était antérieure à cette date.

Seulement 59% des ANE recensés ont tenu leur dernière assemblée générale ordinaire après le 1er janvier 2011, ce qui montre un fonctionnement assez fluide des organes internes de ces structures.

Pour 39% des ANE étudiés par contre, la dernière assemblée générale ordinaire est antérieure au 1er janvier 2011. Il y a donc un ralentissement de leur dynamique institutionnelle par rapport au fonctionnement classique attendu des organes internes d'un ANE. Cette situation est parfois inscrite dans les statuts de l'association et s'explique, selon les dires des ANE rencontrés, par un manque de moyens.

En effet, l'usage prévoit souvent que l'organisation assure le transport, voir le logement et/ou la restauration, de tous les participants à la réunion, ce qui représente un coût que la structure doit être capable d'assumer sur fonds propres.

Une équité entre les genres peu fréquente au sein des ressources humaines

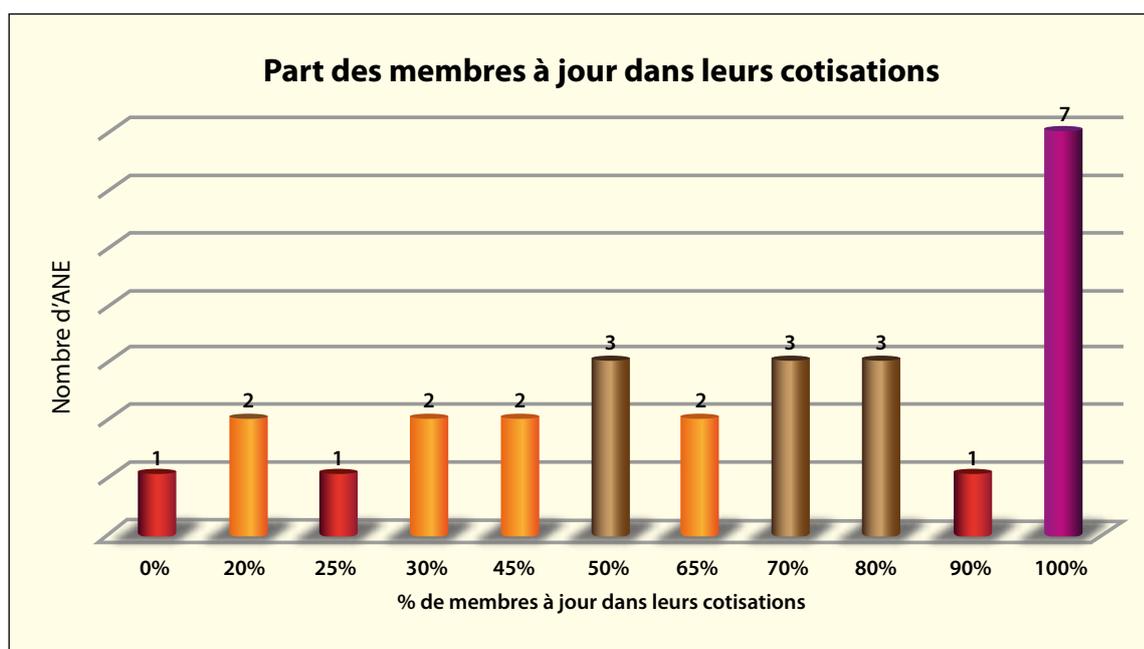
La présente cartographie a souhaité analyser dans quelle mesure il pouvait exister un équilibre entre les genres au sein des ressources humaines mobilisées par les organisations étudiées. Il apparaît que **cet équilibre semble être respecté dans seulement 43% des structure analysées.**

Les écarts sont souvent constatés de manière réciproque, ainsi certaines structures emploient majoritairement des hommes et alors que d'autres ne travaillent pratiquement qu'avec des femmes. **Ces déséquilibres peuvent s'expliquer par la mission même de la structure** qui ne s'adresse qu'à une catégorie de la population. Les associations de défense des droits des femmes ne sont souvent composées que de représentantes féminines, cette différenciation étant souvent intériorisée à la fois par la structure elle-même et par ses potentiels membres.

Assez fréquemment aussi, les ANE interrogés déclarent ne pas avoir encore réfléchi à la mise en place d'une politique qui favoriserait l'équilibre entre les genres au sein de leurs ressources humaines, et n'employer de fait qu'une population masculine.

Des difficultés dans la collecte des cotisations des membres

Le questionnaire envoyé aux ANE cherchait à appréhender dans quelle mesure les membres des ANE s'acquittaient de leurs cotisations. Les réponses apportées à cette question ont permis l'établissement du tableau ci dessous.



25% des ANE analysés déclarent que l'intégralité de leurs membres est à jour dans leurs cotisations

25% des ANE analysés déclarent que l'intégralité de leurs membres est à jour dans leurs cotisations. Il faut cependant nuancer ce chiffre, car seulement 27 organisations, soit moins de la moitié des ANE questionnés, ont renseigné cette partie du questionnaire. Il est donc possible de supposer que **moins d'un quart des associations ont leurs membres à jour dans le paiement de leur cotisation.**

Deux explications peuvent être envisagées:

- tous les membres de l'ANE occupent une fonction rétribuée dans la structure, et celle-ci a mis en place un système de prélèvement à la source des cotisations (directement sur les rémunérations).
- l'ANE a récemment effectué une sélection au sein de ses membres et a choisi d'exclure les personnes qui n'ont pu s'acquitter de leurs droits.

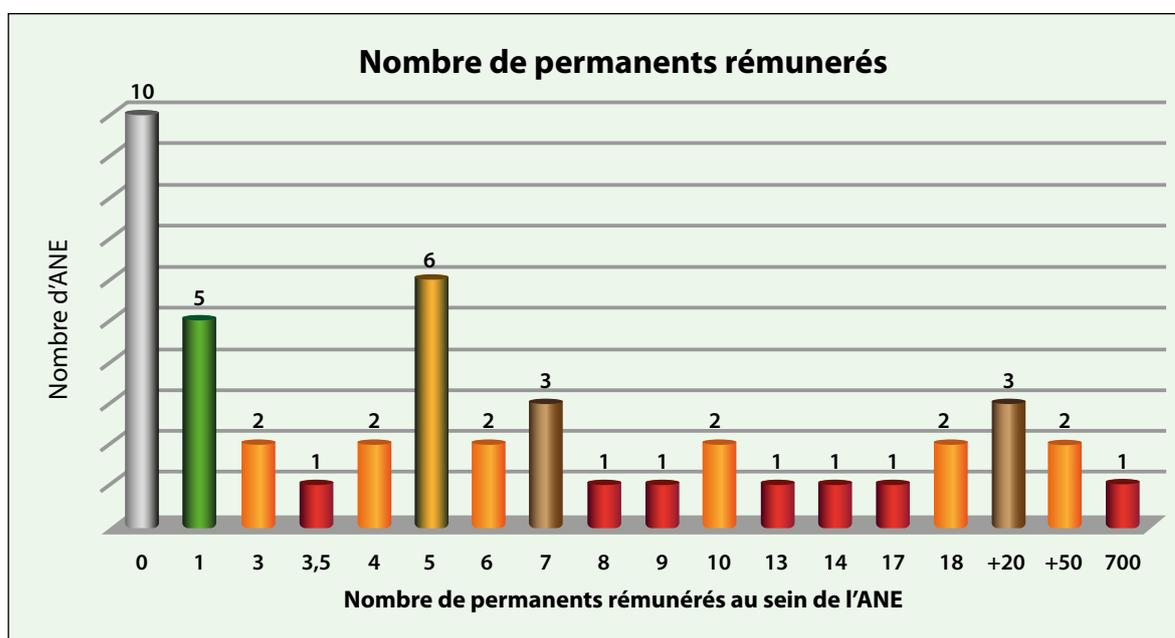
Au cours de la collecte de données, il a été établi qu'un seul ANE ne demandait aucune contribution à ses membres. Actif pour la protection d'une minorité, la structure avait jugé que ses adhérents étaient trop démunis pour pouvoir s'acquitter d'une quelconque participation.

D'une manière générale, **seulement 39% des ANE identifiés déclarent qu'au moins 80% de leurs adhérents sont à jour dans leurs cotisations.** Il est regrettable de constater, suite aux entretiens effectués, qu'il n'existe en règle générale pas de mécanisme interne à l'ANE qui pénalise les membres qui ne s'acquittent pas de leur contribution.

e) Poids relatif des ANE analysés

Trois critères ont été définis pour évaluer le poids des ANE: le nombre de permanents employés par chaque structure, la couverture de la zone d'intervention, et le budget déclaré pour l'année 2011.

Une majorité de structures avec un petit nombre d'employés permanents



21,7% d'ANE déclarent ne pas être en mesure d'employer de personnel.

Bien que le bénévolat soit la base du fonctionnement associatif, il existe des fonctions qui doivent être occupées à temps plein par une personne rémunérée pour permettent à la structure d'être suffisamment mobilisée. Ainsi, s'il est admis que le président d'une association ne puisse être rétribué pour assurer ses fonctions, la rémunération du coordinateur ou du secrétaire général permet d'assurer la continuité des activités de l'association.

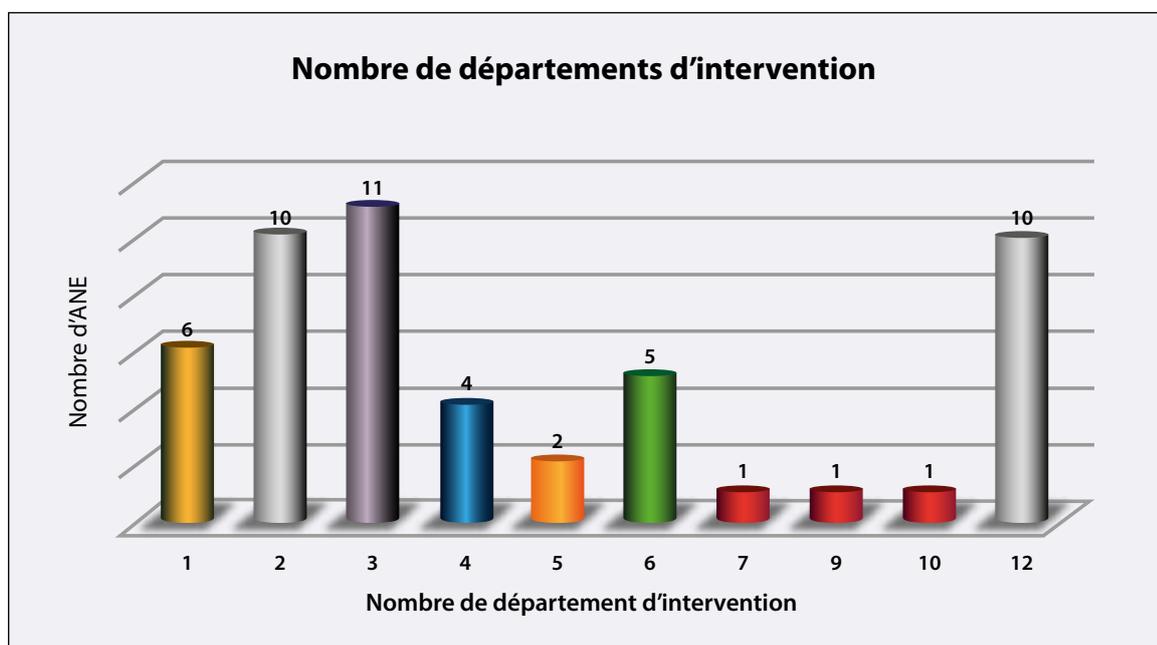
Au vu du graphique ci-dessus :

- Un cinquième des structures étudiées (21,7%) déclarent ne pas être en mesure d'employer de personnel.
- Un tiers des organisations analysées emploie entre 1 et 5 permanents, ce qui correspond à la situation de la majorité des ANE congolais analysés.
- Moins de 20% des organisations étudiées (18,5%) emploient entre 6 et 10 personnes.
- Seulement six structures sont capables de rétribuer plus de 20 permanents.
- Un ANE international présent au Congo emploie environ 700 personnes sur l'ensemble de ses pays d'intervention.

Sachant que, dans la majorité des cas, les ANE étudiés emploient d'une à cinq personnes et qu'un cinquième de notre échantillon n'est pas en capacité de rémunérer du personnel, alors plus de la moitié **des organisations étudiées sont ainsi des structures de très petite taille.**

Une couverture d'intervention généralement assez limitée

11% des ANE de notre échantillon interviennent dans un seul département **20% de l'ensemble des structures sont actives dans deux ou trois départements.**



Une couverture d'intervention généralement assez limitée

Deux remarques complémentaires peuvent être faites :

- **Les deux principales zones d'intervention des ANE étudiés sont Brazzaville et Pointe-Noire**, qui correspondent aux deux principales agglomérations du pays et qui détiennent le statut spécial de département - commune décentralisée. Lorsque l'ANE n'est actif que dans un seul département, c'est en règle générale dans l'une de ces deux villes.
- **Lorsque la structure est bien ancrée dans l'une des métropoles, elle essaie assez fréquemment de s'implanter dans l'autre, ou alors d'étendre ses activités dans un département rural adjacent**, comme le Pool ou le Kouilou.

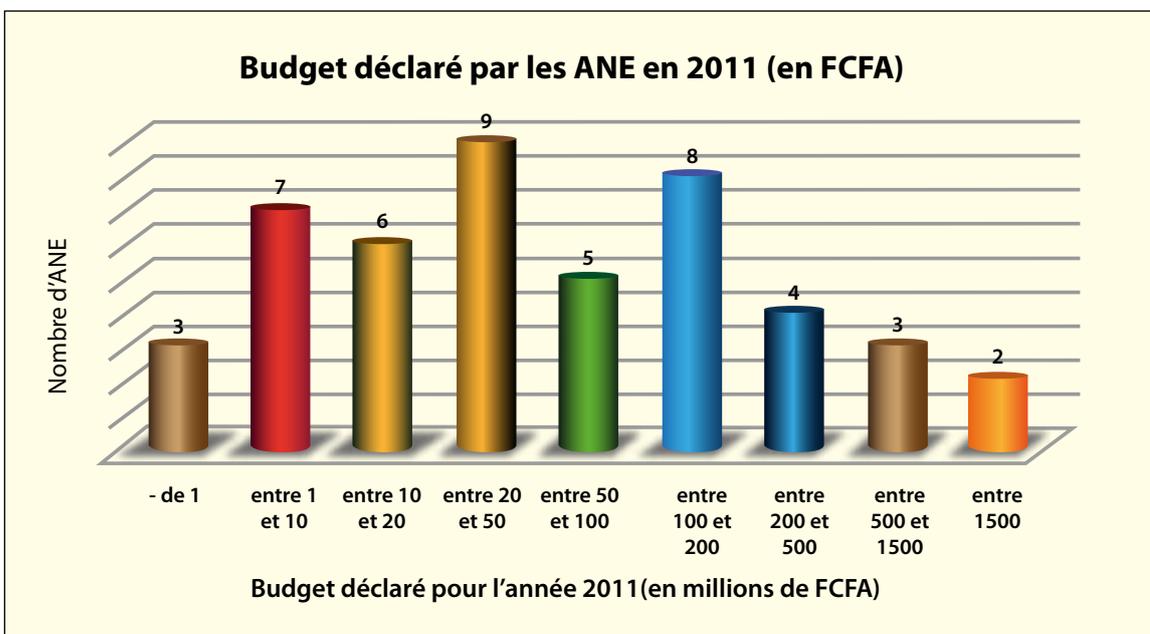
20% des structures analysées déclarent disposer d'une couverture nationale

20% des structures analysées déclarent disposer d'une couverture nationale. Cette présence prend souvent la forme d'antennes qui se matérialisent rarement par un siège et se caractérisent souvent par la présence d'un ou de plusieurs membres. Force est de constater que cette seule présence suffit rarement à assurer pour la structure des activités effectives sur l'ensemble du territoire, ce qui permet de relativiser ce chiffre.

En conclusion, la majorité des ANE analysés sont actifs dans maximum trois départements (dont souvent Pointe Noire et Brazzaville), ce qui permet d'affirmer qu'elles ont une couverture géographique à l'intérieur du pays assez limitée.

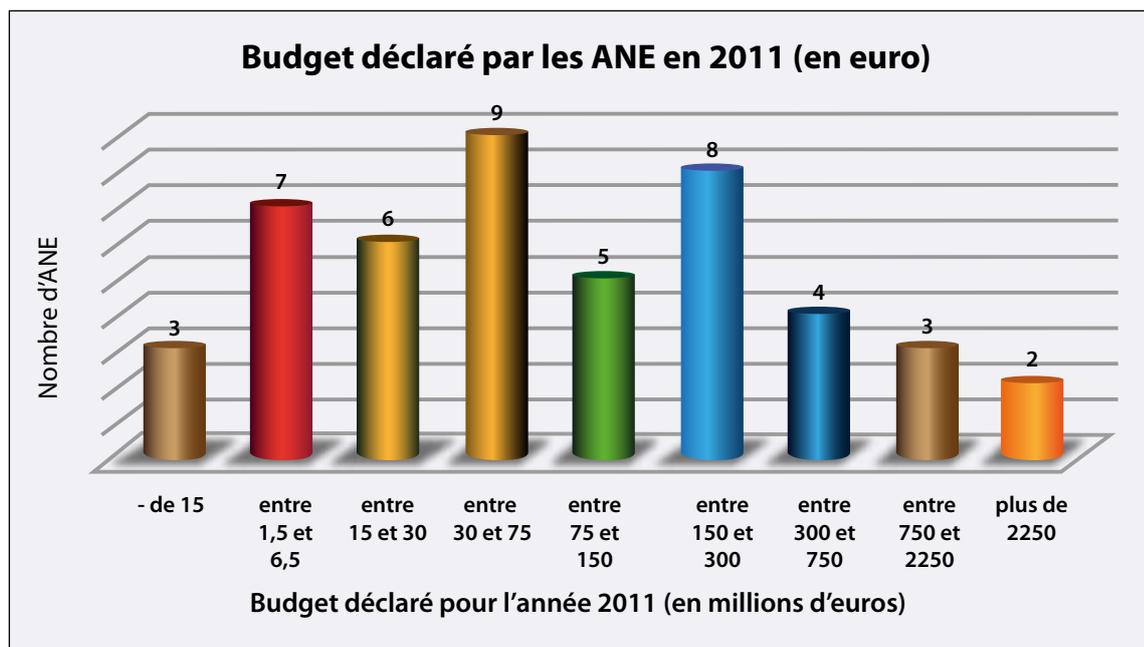
Budget déclaré pour l'année 2011

Pour conclure notre réflexion sur le poids des ANE étudiés, il a été demandé à chacun le montant de leur budget annuel 2011. Cette donnée permet d'avoir un aperçu du volume d'activités des organisations.



En raison de la méthodologie employée, dans l'échantillon étudié, très peu de structures dispose d'un budget de moins d'un million de FCFA (1 500 euros) pour l'année 2011.

Pour une meilleure lisibilité de ces chiffres, le même graphique avec les budgets déclarés en 2011 en euros se trouve ci-dessous.



Il est possible de diviser les ANE en trois groupes distincts en fonction de leur budget.

- **Un cinquième (21%) des ANE étudiés ont un budget annuel inférieur à 10 millions de FCFA (15 000 euros), ce qui représente un montant assez faible et laisse présager d'un volume d'activité assez bas.**

Ces structures sont toutes congolaises, actives au maximum dans trois départements, et ont reçu peu de financement de bailleurs publics. Leurs dates de fondation oscillent entre 1997 et 2005, ce qui ne permet pas d'affirmer que leur moindre volume d'activité est du à la jeunesse de leur existence.

- 22% des structures analysées déclare un budget annuel de 10 à 50 millions de FCFA (soit entre 15 000 et environ 76 000 euros), et 27% de notre échantillon annonce un budget de 50 à 200 millions de FCFA (soit entre environ 76 000 et 300 000 euros). **Plus de la moitié (59%) des structures étudiées disposent d'un budget qui oscille entre 10 et 200 millions de FCFA (soit entre 15 000 et 200 000 euros).**

Les organisations étudiées représentent donc la tranche intermédiaire de la société civile congolaise active dans les secteurs ciblés. Elles ont pratiquement déjà toutes reçu un financement public et/ou sont souvent en étroite contact avec des fondations privées qui peuvent accompagner leur développement pendant plusieurs années consécutives. Leur couverture d'intervention est très variable (entre un et douze départements).

- **18,5% de notre échantillon déclare un budget de plus de 200 millions (soit 300 000 euros).** Sur ces 9 structures, seulement trois sont des ONG internationales. Il faut cependant noter que sur les 6 structures congolaises :

- **Trois sont largement épaulées par des entités internationales** qui peuvent être des fondations, des ONG ou des agences onusiennes. Cette situation de partenariat durable a permis à ces organisations de se structurer au fil des années et de gérer à l'heure actuelle des budgets conséquents qui proviennent de bailleurs confiants.
- Les trois structures restantes sont un établissement de micro finance, et deux ONG congolaises qui reçoivent notamment des fonds importants de la part du fonds mondial de lutte contre le paludisme, la tuberculose, et le SIDA.

afed
ASSOCIATION MAISON MARIE
Centre de formation Coupe
Pour les Orphelins
53, Rue Mokouango Talang



2ème partie- L'influence des ANE dans les politiques publiques

La seconde partie de cette cartographie va tenter de mettre en perspective la manière dont les ANE congolais actifs dans les domaines des droits de l'Homme, de la gouvernance, des secteurs sociaux, et de l'économie évoluent dans le paysage politique de la République du Congo au regard de leurs caractéristiques respectives (exposées dans la partie 1).

L'analyse portera d'abord sur **le constat de l'absence d'un cadre formel de concertation** entre la société civile et les pouvoirs publics congolais et ses répercussions.

Il s'agira ensuite d'étudier **les différents niveaux d'écoute existants entre ANE et pouvoir public, en fonction du degré de structuration des ANE et de leur secteur d'intervention**. Enfin, il faudra évaluer dans quelle mesure la **forte politisation d'une partie de la société civile congolaise nuit à son indépendance**.

Pour conclure cette cartographie, quelques **recommandations** pour améliorer la prise en compte des ANE dans le débat public seront faites.

1. L'absence de cadre formel de concertation entre la société civile et les pouvoirs publics

Le premier constat fait dans le cadre de l'analyse de l'influence des ANE dans le paysage politique congolais est **l'absence d'un cadre formel de concertation entre société civile et pouvoirs publics**.

Quelques initiatives sectorielles ont pu exister, ou existent, pour créer des enceintes de dialogue entre ANE et autorités publiques sur des thématiques bien définies. Cependant, elles sont en général portées par des organismes internationaux, et ne perdurent que le temps d'un programme.

Cette absence de cadre formel de concertation est sans nul doute à mettre en rapport avec certaines contraintes qui peuvent exister sur le plan législatif.

Cas particulier de la non reconnaissance du statut d'utilité publique

Le dispositif législatif qui encadre la liberté d'association au Congo est le même que celui de 1991. Si le Congo a transposé le texte législatif français de 1901 dans son droit national, l'un de ses décrets d'application, qui prévoit d'accorder à certaines associations le statut d'utilité publique, n'est pas appliqué. Ainsi, un grand nombre de

structures ont pu regretter lors des entretiens réalisés **l'absence d'un statut qui permettrait d'institutionnaliser le soutien de l'Etat aux associations.**

Une démarche a été entreprise fin 2012 par le Ministère des Affaires Sociales, de l'Action Humanitaire et de la Solidarité afin de faire adopter un nouveau décret d'application pour actualiser la loi de 1901. Ce texte prévoit la mise en place d'une procédure d'agrément des associations par les ministères techniques qui permettrait *in fine* d'encadrer la démarche de subvention des associations par l'Etat congolais.

A l'heure actuelle, les associations peuvent demander à leur ministère technique de référence de bénéficier d'une subvention, qui doit être inscrite au budget du ministère. La procédure a été qualifiée par les structures rencontrées de « longue et fastidieuse » et semble parfois dépendre des relations personnelles que peut entretenir la structure associative avec tel ou tel fonctionnaire.

La nouvelle proposition de décret permettrait d'encadrer et de faciliter cette démarche et laisse présager une augmentation du volume de subventions accordé aux associations par l'Etat congolais en raison de la transparence de la démarche. Ainsi, les associations rencontrées au moment de la rédaction de la cartographie, en particulier celles qui travaillent sur la fourniture de services sociaux de base, regrettent **qu'aucun mécanisme formel n'existe au niveau de l'Etat congolais pour reconnaître et appuyer leurs actions.**

Des approches très hétérogènes en termes de dialogue avec les pouvoirs publics

Les trois principaux ministères avec lesquels interagissent les ANE étudiés sont le **Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation** pour la délivrance du récépissé d'enregistrement officiel ; le **Ministère de l'Economie, des Finances, du Plan, du Portefeuille public et de l'Intégration, chargé du Plan et de l'Intégration** qui exerce un suivi global de l'action des ANE dans le pays ; et le **Ministère des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité** qui tente de créer un espace de concertation dans ses domaines de compétence ; à cela s'ajoute aussi le suivi technique parfois exercé par les ministères de la santé et de l'éducation.

Comme il n'existe aucun texte pour encadrer les rapports entre société civile et pouvoirs publics, force est de constater que **chaque ministère a développé sa propre approche pour collaborer avec les ANE.** Par conséquent, il n'y a pas, par exemple, de cellule de référence pour le travail des ANE dans chaque ministère. Les ANE peinent à identifier leurs interlocuteurs au sein des administrations.

L'absence de cadre formel de concertation a aussi pour conséquence une coordination parfois difficile des ministères face à des sujets d'intérêt commun. Cette situation a particulièrement été regrettée lors des entretiens avec les ANE actifs dans la protection des Droits de l'Homme.

2. Des partenariats « privilégiés » incompatibles avec les exigences de concertation

Les différents entretiens menés dans le cadre de cette cartographie permettent d'affirmer que **la qualité d'écoute entre les pouvoirs publics et les ANE varie également en fonction du degré de structuration et de notoriété de ces derniers.**

Comme exposé dans l'introduction, la société civile congolaise est composée à sa base d'un nombre important d'organisations de « premier niveau », qui disposent rarement d'un siège, et dont l'activité effective est assez variable. Elles peuvent ainsi être qualifiées d'« association sac-à-main » dans la mesure où elles n'existent souvent qu'à travers leur président et ne sont utilisées par ce dernier qu'en fonction de ses besoins individuels.

Il existe ensuite plusieurs centaines d'organisations de « second niveau », avec par secteur, quelques organisations « ténors » bien identifiées par les organismes internationaux et les pouvoirs publics congolais.

La cartographie réalisée montre que les rapports entre ANE et pouvoirs publics dépendent généralement de la reconnaissance et de la notoriété publique des ANE. **Les structures de « premier niveau », ainsi que la majorité de celles de « second niveau », qui ne peuvent mettre en œuvre des projets d'envergure, sont donc absentes de la concertation avec les pouvoirs publics.**

En raison souvent de leur ancienneté, mais surtout de la qualité et de l'ampleur de leurs activités, les organisations « ténors » arrivent à tisser des liens de confiance avec certaines administrations, qui vont faire appel à elles. Certaines disparités existent aussi en fonction des secteurs d'activités des ANE. Force est de constater néanmoins que **ce sont les associations les plus importantes qui sont consultées par les pouvoirs publics, et non l'ensemble ou simplement la majorité des structures du secteur.**

Les pouvoirs publics tendent à expliquer leurs relations de partenariat « privilégié » par le fait qu'il n'existe pas d'organisation de « quatrième niveau » à l'heure actuelle au Congo. Ce type d'organisation offre normalement deux avantages: disposer de la légitimité pour représenter le plus grand nombre, et être un espace de débat et de réflexion entre ANE, en particulier pour élaborer des solutions communes. De fait, les autorités peinent au Congo à identifier des interlocuteurs représentatifs et capables de parler pour l'ensemble des ANE, arrivant ainsi à laisser de côté leurs intérêts propres.

Face à cette situation, des ONG internationales, ou des programmes, comme le PCPA (projet-plateforme soutenu principalement par la coopération française, mais qui ne dispose pas de personnalité juridique propre), ont pu être appelés à représenter les ANE congolais dans un certain nombre de rencontres de concertation politique. Il est alors nécessaire de s'interroger sur le rôle des réseaux associatifs existants et leur capacité à incarner cet espace de dialogue.

Comme exposé précédemment, **il existe au Congo des réseaux et des coordinations d'associations. Il apparait cependant difficile d'identifier au sein de ces structures des organisations de « quatrième niveau ».**

18 réseaux et collectifs d'associations ont été recensés parmi lesquels :

- 7 réseaux de promotion de la gouvernance et la défense des Droits de l'Homme,
- 5 organisations multi sectorielles,
- 2 réseaux et un collectif actifs dans le domaine de la santé,
- Un réseau travaillant sur l'appui au secteur privé,
- Une structure de soutien à l'enfance en rupture et une autre à l'insertion des jeunes.

Parmi ces 18 réseaux identifiés, **plusieurs organisations ne sont actives que sur un versant bien précis des activités d'un réseau.** Elles participent à des réunions à l'extérieur et remplissent leur rôle de renforcement de leurs membres, par la facilitation des échanges de bonnes pratiques et la mise en commun d'un certain nombre de ressources.

| | Oui | Non | Non communiqué |
|--|------|------|----------------|
| Réseau ou collectif ayant effectivement déclaré la mise en œuvre d'un projet commun depuis 2007. | 64 % | 36 % | / |

Plus d'un tiers des structures identifiés n'ont pu citer qu'un seul projet porté et mis en œuvre de manière commune entre les différents membres de ce réseau. Force est de constater que le phénomène d'«association sac-à-main» identifié chez les associations de « premier niveau » peut se transposer ici à un certain nombre de «réseau porte-document» dont la représentativité se limite souvent à un individu.

Les réseaux effectivement actifs au Congo sont en règle générale des organisations sectorielles dont le nombre de membres oscille autour d'une vingtaine. La volonté de ne travailler qu'avec un nombre limité de structures est assumée par l'ensemble des collectifs rencontrés en entretien, et justifiée par le besoin de se structurer d'abord sur une base restreinte mais solide.

En effet, les organisations pointent toutes du doigt la nécessité d'une part de consolider les échanges entre un petit nombre d'organisations avant de pouvoir accueillir de nouveaux membres, et d'autre part de s'assurer de travailler avec des organisations indépendantes et fiables, et ceci afin de ne pas «laisser entrer le loup dans la bergerie».

3. Des approches de dialogue différentes selon les secteurs d'activités

Il existe aussi dans le dialogue société civile - pouvoirs publics des différences en fonction du secteur d'activités de l'ANE.

- **L'existence de rapports assez étroits entre les organisations de « second niveau » et certains ministères techniques a surtout été observée dans le domaine des affaires sociales, de la santé, ou de l'enseignement.**

Dans ces domaines, il existe souvent des accords formels de partenariat entre les ministères et les principales associations actives, ce qui laisse présager un certain degré de reconnaissance des actions entreprises par les ANE.

De plus, les associations motrices identifiées dans les secteurs sociaux ont toutes déclaré être assez largement consultées dans le cadre des processus d'élaboration des politiques publiques. Il est possible de citer l'exemple de plusieurs processus participatifs ayant impliqués des ANE: l'élaboration et l'adoption d'un plan d'action en faveur des enfants des rues au Congo (2010-2011) ; l'élaboration d'un plan d'action national sur l'amélioration des conditions de vie des handicapés (qui a donné lieu ensuite à la mise en place d'un comité de suivi auquel participe un certain nombre d'ANE) ; l'élaboration et l'adoption de la loi portant protection de l'enfant en République du Congo (juin 2010) ; l'élaboration et l'adoption de la loi portant promotion et protection des droits des populations autochtones (février 2011).

Certains ANE actifs dans les domaines des secteurs sociaux ont ainsi réussi à devenir des acteurs largement consultés dans le cadre du processus d'élaboration des politiques publiques.

Il est à noter qu'au niveau des secteurs sociaux, **l'action des organisations confessionnelles soutenues par l'Eglise est souvent assez bien accueillie par le gouvernement** qui reconnaît la mission sociale de ces structures, leur accordant souvent plus de crédibilité qu'à d'autres organisations intervenant sur les mêmes thématiques.

- **Dans le domaine de l'économie, les principales organisations rencontrées ont affirmé travailler de concert avec leurs ministères techniques qui soutiennent les projets effectivement mis en œuvre.** Néanmoins, en termes de d'élaboration des politiques, certains ANE ont pu regretter de ne pas être associés de manière plus étroite.
- **En matière de protection des droits de l'Homme et de promotion de la bonne gouvernance, la situation est assez différente. Aucune des structures rencontrées n'a déclaré être en relation de partenariat formel avec une quelconque administration.**

Par ailleurs, les structures ont toutes précisé **qu'une distinction devait être faite entre les activités de vulgarisation et de sensibilisation sur les textes et grands principes et la dénonciation de manquements ou de violations.**

Dans le premier cas, la collaboration avec le gouvernement est assez aisée et les décideurs politiques acceptent sans difficulté de venir, par exemple, faire une communication lors d'un séminaire. Dans le second cas, les démarches entreprises ont lieu dans un climat beaucoup plus tendu, qui peut parfois donner lieu à des intimidations.

En conclusion, si les activités des principaux ANE actifs dans le domaine des secteurs sociaux, et dans une moindre mesure dans celui de l'économie, semblent être reconnues par leurs administrations de référence, **la marge de manœuvre des ANE actifs dans les secteurs de la gouvernance et de la protection des droits de l'Homme reste beaucoup plus ténue.** Or c'est ce secteur d'intervention qui regroupe la majorité des ANE d'après l'échantillon analysé.

4. Indépendance de la société civile et suivi de la mise en œuvre des politiques publiques

Il existe des difficultés structurelles pour identifier des interlocuteurs légitimes au sein de la société civile congolaise, mais cette situation peut jusqu'à un certain point être entretenue par l'existence d'une société civile parallèle.

a) L'existence prégnante de GONGO qui freine l'action de la société civile

Au Congo, les OSC doivent faire face à un épineux problème de légitimité dû à la forte présence d'ONG très politisées, surnommée « GONGO⁴ » (Government Organized Non-Governmental Organization).

Ce type de structures est présente dans les réunions de concertation politique, elles prennent ainsi la parole au détriment d'authentiques structures. Rompues à l'exercice des débats politiques, ces organisations défendent des positions qui alimentent la position des autorités, sans pour autant aller directement dans son sens.

Plusieurs éléments permettent de reconnaître les GONGOS :

- des personnalités président ces structures,
- peu de projets sont effectivement menés auprès des populations,
- ces organisations, découragées par les exigences des organismes internationaux, font finalement peu appel à des bailleurs étrangers pour financer leurs activités,
- ces structures s'enregistrent officiellement assez tard.

⁴« Ngos in India: A Cross-Sectional Study » R. Sooryamoorthy, K. D. Gangrade, Greenwood Press, 2001.

L'existence de GONGOs est particulièrement prégnante dans les domaines de la gouvernance et de la protection des Droits de l'Homme. Elles brouillent le discours de la société civile en faisant des déclarations bienveillantes, mais peuvent aussi être parfois critiques à l'égard des pouvoirs publics.

Dans les secteurs sociaux, les ANE rencontrés affirment moins souffrir de ce phénomène. A la différence des GONGOS évoluant dans le domaine des Droits de l'Homme, ces associations ne s'opposent pas aux services fournis par les autres ANE. **Elles se mobilisent ponctuellement pour répondre à des visées électoralistes**, et engagent alors des campagnes de distribution en tout genre qui se couplent de manière informelle aux campagnes électorales.

b) Une société civile qui peine à assumer son rôle dans le suivi de l'application des politiques publiques

La substitution d'authentiques ANE par des GONGO ne permet pas un vrai débat public. De fait, **il est assez largement convenu que les ANE congolais jouent de manière très timide leur rôle dans le suivi de l'application des politiques publiques.**

Ce déficit d'implication dans l'observation de la mise en œuvre des politiques publiques peut s'expliquer d'une part par **l'absence d'organisation faitière**, qui contrarie l'identification par les pouvoirs publics d'interlocuteurs représentatifs, et constitue un frein pour fluidifier le dialogue entre la société civile et le gouvernement.



Photo : Baudouin Mouanda

Recommandations pour une meilleure prise en compte des ANE dans le débat public

Le résultat recherché est de faire émerger des enceintes de dialogue et de débat entre la société civile et les pouvoirs publics afin de garantir une meilleure prise en compte des propositions des ANE dans le choix et le suivi des politiques publiques. Les recommandations proposées ici s'articulent autour de deux volets: la création d'un cadre souple de concertation formelle entre OSC et pouvoirs publics, et le soutien à l'émergence de véritables structures de « quatrième niveau » capables et légitimes pour intervenir dans le débat public.

- **La création d'un cadre flexible de concertation formelle entre OSC et pouvoirs publics**

Nul besoin de mettre en place un schéma juridique statique et complexe, la formalisation d'un espace de concertation peut d'abord passer par l'enrichissement du dispositif existant, consacrant la liberté d'association au Congo.

Dans un premier temps, la démarche entreprise fin 2012 par le Ministère des affaires sociales devrait être encouragée, en particulier en ce qui concerne la mise en place d'une procédure d'agrément des associations par les ministères techniques. La reconnaissance d'un tel agrément, assorti d'avantages en terme fiscaux et d'un accès facilité à un interlocuteur au sein des ministères, permettrait déjà de fluidifier et d'intensifier les rapports entre les pouvoirs publics et la société civile congolaise.

Il serait aussi intéressant de prévoir dans cet enrichissement législatif une mesure qui garantisse une meilleure lisibilité des administrations par les OSC. La désignation d'un point focal pour le dialogue avec les OSC au sein de chaque ministère technique, qui serait impliqué dans l'octroi de cette procédure d'agrément et servirait d'interlocuteur avec les ANE, permettrait de renforcer la relation de confiance et de collaboration entre OSC et administration.

Dans un second temps, il serait possible d'approfondir cette procédure d'agrément afin que les ANE obtienne un soutien technique et financier accru de la part de l'Etat. Le processus d'attribution de fonds serait transparent et équitable puisqu'encadré par un texte réglementaire, afin d'éviter tout clientélisme. Chaque administration pourrait définir à l'avance l'ampleur des soutiens financiers et techniques qu'elles seraient en mesure de mobiliser pour accompagner le travail des OSC, les conditions à remplir, ainsi que la procédure à suivre pour pouvoir en bénéficier.

De fait, **la solution la plus pragmatique serait de commencer à renforcer le dialogue entre OSC et pouvoirs publics sur des sujets techniques et leurs permettre de s'allier face à des difficultés** finalement bien tangibles, plutôt que de demander à la société civile congolaise de s'entretenir avec le pouvoir central. Cela pourrait donc passer par la mise en place de cette procédure d'agrément qui prévoirait ensuite des

moments de dialogue entre structures reconnues et agréées et leurs administrations de référence sur des sujets de compétences spécifiques. Ce type de coopération existe déjà sur des problématiques inhérentes aux secteurs sociaux, secteurs qui représentent une des fenêtres d'opportunité pour améliorer la coopération entre ANE et pouvoirs publics au Congo.

Il n'apparaît donc pas nécessaire de réglementer entièrement toutes les relations société civile - pouvoirs publics. La création de toutes pièces d'espaces solennels de concertation présente de nombreux risques en termes de choix des structures présentes, de dynamisme des débats, et de flexibilité opérationnelle face à des problématiques en constante évolution. **En l'état actuel des choses, il semble d'abord important d'appuyer les échanges entre OSC et ministères de référence sur des bases de transparence et d'équité, afin de créer une relation de confiance mutuelle qui pourrait à terme déboucher sur la création d'espaces de concertation flexible.**

Le but ultime serait bien sûr d'arriver à établir un dialogue entre le pouvoir central et la société civile congolaise, néanmoins cette démarche ne semble pouvoir être entreprise sans l'existence de structures faitières solides qui serviraient d'interlocuteurs avec les pouvoirs publics centraux.

- **Le soutien aux réseaux pour favoriser l'émergence de véritables organisations faitières légitimes pour intervenir dans le débat public**

Il n'existe pas au Congo de structures de « quatrième niveau », qui pourraient assumer le rôle d'interlocuteur des pouvoirs publics. A cela s'ajoute le fait que peu de réseaux sont effectivement actifs : les organisations de « troisième niveau » demeurent encore assez fragiles et n'assument pas forcément leur rôle d'espaces d'échanges, de communication et de concertation entre leurs membres. Or, cette difficulté pourrait être résolue avec l'émergence de structures capables d'intervenir dans les espaces de concertation.

Reste qu'il est souvent peu efficace de vouloir créer des structures de toutes pièces, *a fortiori* lorsque l'on désire que celles-ci demeurent pérennes et adaptées aux fluctuations de la défense d'intérêts collectifs. Les organisations de « quatrième niveau » se caractérisent justement par leur souplesse et leur perméabilité (la structuration officielle y est pratiquement inexistante; souvent il n'existe pas de formalisation de la relation entre les membres).

Elles sont créées pour « faire front commun » face à une problématique externe commune, face aux pouvoirs publics.⁵ **Pour favoriser l'émergence au Congo d'organisations de « quatrième niveau » assurant un rôle de plaidoyer et de représentation, la meilleure solution resterait donc de s'appuyer sur les réseaux associatifs déjà existants.**

⁵ « Etude de capitalisation des programmes d'appui au renforcement des capacités des acteurs non étatiques sous le 9ème FED » rédigée par Maurizio Floridi et Beatriz Sanz Corella avec l'appui de Stephano Verdecchia, Mars 2009.

La Délégation de l'UE a déjà soutenu un projet de ce type en République du Congo en appuyant la restructuration du Conseil de Concertation des ONG de Développement, un des rares réseaux qui soit multisectoriel et effectivement actif au Congo, mais qui ne compte qu'une quinzaine d'ONG membres. Le projet de l'UE s'est articulé autour de trois volets: le raffermissement de la cohésion interne du réseau; le renforcement de ses capacités institutionnelles pour qu'il soit en mesure d'assurer certains services à ses membres; et le soutien du dialogue du CCOD avec les pouvoirs publics et d'autres coordinations (cf. la carte interactive de tous les projets financés par la DUE sur <http://brazza-europa.eu/>).

L'appui à ce projet incubateur a permis de constater l'ampleur des besoins en termes de renforcement des capacités du réseau. Les OSC congolaises n'ont pas encore la culture du « travail collectif » dans la mesure où **le rôle même d'un réseau (qui devrait être un outil pour la prestation de services aux organisations membres** dans des domaines tels que le renforcement de capacités, la projection à l'extérieur, la défense des intérêts collectifs, le plaidoyer, etc....) n'est pas encore intégré.

Le cheminement pour favoriser l'émergence de véritables espaces de concertation entre société civile et pouvoirs publics serait donc:

- **l'intégration par les ANE de l'intérêt du « travail collectif »**, afin de pouvoir apporter un appui effectif au renforcement des coordinations actives déjà existantes,
- **l'ouverture de ces organisations à de nouveaux membres** afin de renforcer leur représentativité.

Ces étapes atteintes pourraient permettre l'avènement de réseaux ou coordinations incarnant un tissu crédible d'organisations de « troisième niveau ». L'existence d'organisations de « troisième niveau » dans un cadre légal *a minima*, mais qui garantirait l'équité et la transparence des échanges, pourrait donner lieu à l'émergence d'organisations de « quatrième niveau ».

Ces coordinations plus ou moins formelles, mais hautement réactives, seraient capables de se mobiliser en fonction des besoins, et auraient la légitimité nécessaire pour représenter la société civile auprès des pouvoirs publics.

ANNEXES

- 1 . Carte de la République du Congo
- 2 . Questionnaire à destination des ANE

ANNEXE 2- Questionnaire à destination des ANE

I. Identification de l'organisation

- 1) Nom de l'organisation, tel que défini dans ses statuts.
- 2) Date d'enregistrement officielle (date de délivrance du récépissé).
- 3) Objectifs et missions de la structure, tels que définis dans ses statuts.
- 4) Adresse du siège propre de l'organisation lorsque celui ci existe.
- 5) Contacts de la personne référente pour l'association.

II. Mission de l'organisation

1. Pouvez vous expliquer la vision stratégique de votre structure ?
2. Quels sont les domaines d'intervention de votre structure ?
3. Quels sont les résultats atteints, les activités déjà menées par votre structure ?
4. Quels sont les projets qui ont déjà été exécutés par votre structure pour le compte de bailleurs de fonds ?

III. Dynamique institutionnelle

- Votre structure a-t-elle déjà eu à réviser ses statuts et/ou son règlement intérieur (si oui, pourquoi) ?
- Existe-t-il des critères d'adhésion pour vos nouveaux membres, si oui quels sont-ils ?
- Quelle est la part de vos membres qui sont à jour dans leur cotisation ?
- Quelle est la date de la tenue de votre dernière assemblée générale ?
- Comment s'effectue le renouvellement des membres du bureau exécutif de votre structure ?
- Depuis quand votre président est-il en fonction, et comment l'est-il devenu ?

IV. Nature de la structure

- Quelle est l'année de fondation de votre structure ?
- Votre structure est-elle membre d'un ou de plusieurs réseaux ?
- Votre structure est-elle en contact avec des organisations dans d'autres pays ? Si oui, lesquelles ?
- Membres de l'association (merci de renseigner le tableau) :

| | Homme | Femme |
|--|-------|-------|
| Nombre de membres permanents rémunérés : | | |
| Nombre de membres permanents bénévoles : | | |
| Nombre d'adhérents : | | |

- Dans quelles provinces du Congo votre structure mène-t-elle des activités ?
- Votre organisation rédige-t-elle des rapports d'activités? Si oui, à quelle fréquence ?

V. Ressources de la structure

- Quel est le montant du budget de votre structure pour l'année 2011 ?
- Quelles sont les sources de financement de votre organisation (merci de renseigner la part que représente chaque source de financement dans votre budget pour l'année 2011) :
 - Cotisations des membres :
 - Revenus de l'activité de la structure :
 - Bailleurs publics internationaux (si oui lesquels) :
 - Etat congolais :
 - Autres (préciser lesquels) :

VI. Besoin en appui de la structure

1. Quelles sont les 3 principales faiblesses de votre organisation?
2. Quels sont vos principaux besoins pour faire face à ces faiblesses ?
3. Quelles sont vos meilleures opportunités pour faire progresser le travail de votre structure ?
4. Quelles sont les principales contraintes que vous ressentez dans le cadre de l'activité de votre structure ?

VII. Dialogue politique

- Votre organisation participe-t-elle à des réunions de concertation avec les pouvoirs publics ? Si oui, à la ou lesquelles (sur les trois dernières années) ?
- Avez-vous déjà bénéficié d'un soutien de la part d'un ou des ministères ? Si oui, de quel (s) ministère (s)
- Quelle est/ a été la nature de ce (s) soutien (s) ?
- Comment jugez-vous la relation de votre organisation avec les pouvoirs publics ?
- De manière générale, comment jugez vous les relations des pouvoirs publics congolais avec la société civile ?
- Votre organisation participe-t-elle à la fourniture de services sociaux de base pour les populations (santé, éducation, assistance sociale, etc.) ? Si oui, le ou lesquels ?
- Votre organisation est-elle disposée à participer à un diagnostic plus approfondi sous forme d'entretien ?
 - OUI, pourquoi?
 - NON, pourquoi ?



UNION EUROPÉENNE

DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE EN RÉPUBLIQUE DU CONGO,
Impasse Auxence Ickonga, B.P : 2149, Brazzaville.
Téléphone: (242) 05 521 74 00.
Email : delegation-rep-of-congo@eeas.europa.eu.